

Paris, le 15 octobre 2012 n°142/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants (module complémentaire à l'enquête Emploi 2014)

Type d'opportunité :réédition d'enquête déjà réalisée.

Périodicité :ponctuelle.

Demandeur : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA)

Au cours de sa réunion du 17 septembre 2012, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants (module complémentaire à l'enquête Emploi 2014).

L'objectif de ce module *ad hoc* complémentaire à l'enquête européenne 2014 sur les Forces de travail (enquête Emploi en France) est de fournir des informations sur l'intégration actuelle des personnes nées à l'étranger et de leurs enfants sur le marché du travail français, ainsi que sur les facteurs déterminant la qualité de cette insertion. Il s'agit en particulier :

- d'identifier le mieux possible les personnes nées à l'étranger et leurs enfants ;
- de décrire leur situation sur le marché du travail ;
- d'analyser certains facteurs qui sont susceptibles d'affecter leur intégration sur le marché du travail : motivations de l'installation sur le territoire français, compétences linguistiques, reconnaissance des diplômes, etc.

Par rapport à l'enquête européenne de 2008 sur laquelle était greffé un module *ad hoc* complémentaire sur le même sujet, l'enquête européenne de 2014 introduit notamment le thème de l'inadéquation entre l'emploi et les qualifications (déclassement).

L'enquête européenne sur les Forces de travail sera ainsi complétée par des questions portant sur :

- la reconnaissance des qualifications ;
- les compétences linguistiques (actuellement et lors de l'arrivée en France) ;
- le sentiment de discrimination à l'embauche et lors de la recherche d'emploi ;
- le premier emploi occupé après l'arrivée en France (date d'obtention et adéquation avec les qualifications) ;
- la participation au système éducatif national et le sentiment d'avoir été suffisamment renseigné ou non sur les débouchés professionnels des études suivies, ou sur l'existence de certaines filières.

L'enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté et du règlement 220/2010 de la Commission adoptant le programme triennal des modules *ad hoc* 2012 à 2015.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La partie européenne du questionnaire a été préparée au sein d'un groupe de travail du service statistique de la Commission (Eurostat), auquel ont participé l'Insee (institut national des statistiques et des études économiques) et le DSED (département des statistiques, des études et de la documentation du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, ministère de l'Intérieur).

La conception de la version française, enrichie par rapport au modèle de questionnaire d'Eurostat, est de la responsabilité de l'Insee et du DSED. Elle fait l'objet d'une concertation organisée avec des partenaires institutionnels et sociaux, notamment la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail), l'Ined (Institut national des études démographiques), le HCI (Haut Conseil à l'Intégration) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques).

L'enquête principale (enquête Emploi ou volet français de l'enquête européenne sur les Forces de travail) porte sur les ménages résidant en France (y compris DOM) et à l'intérieur de ces ménages, les personnes âgées de 15 à 64 ans au moment de l'enquête.

L'enquête sur la situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et leurs descendants (module complémentaire) sera réalisée auprès des ménages interrogés pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi (logements dits du « sixième sortant »), dans la limite de deux individus par ménage. La plupart des questions ne seront posées qu'aux personnes nées à l'étranger ainsi qu'à leurs descendants. La taille de l'échantillon répondant devrait être d'environ 18 000 individus, dont 6 000 personnes nées à l'étranger, 5 000 descendants et 7 000 personnes nées en France de parents nés en France.

Le module fera l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (Cnil). La collecte aura lieu en continu, tout au long de l'année 2014. Elle sera réalisée en face-à-face, la durée de l'interrogation du module complémentaire étant estimée à 15 minutes au maximum. La réponse indirecte (par une autre personne) n'est autorisée que de manière très restrictive : en cas d'absence de longue durée ou d'injoignabilité de l'enquêté après plusieurs essais de contact, ou si l'état de santé de la personne ne lui permet pas de répondre seul.

L'envoi des données à Eurostat se fera au plus tard le 31 mars 2015. Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un *Insee Première* de l'Insee et d'un *Infos migrations* du DSED vers la fin de l'année 2015. Le fichier national de l'enquête sera mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.